

Le Conseil Municipal, réuni et exposé et après en avoir délibéré et pris connaissance du programme du concours, décide, à l'unanimité, de procéder à un appel à la commune en vue de rechercher les possibilités d'assainissement de l'agglomération principale que des principaux villages de la commune.

nomme Membres de la Commission M. M. Viegnais, Guerin, Gendronneau, Girard, Marchais, Rouster, Gar-Mailliet et Goutière.

Cette Commission sera assistée de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural ou de son représentant, ainsi que M. Baud Ingénieur Conseil.

Approuvé le
28 juin 1938

Donne tout pouvoir à son Maire pour accomplir les différentes formalités, notamment en ce qui concerne les autorisations à obtenir, les publicités à faire, etc....

Extension du service du gaz. - Enfin, le Conseil charge le Maire de s'entendre avec l'Administration de la Cie du Gaz pour l'extension du réseau desservi, en profitant des tranchées creusées pour l'installation du Service d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures trente et les Membres présents ont signé au registre

Goutière
Mairie
Gendronneau
Boutin
Guerin
Marchais
Rouster
Viegnais
Kaneau & Keraud
Abdrichéau
Chaneau

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira, au lieu ordinaire de ses séances, le samedi vingt-trois juillet mil neuf cent trente huit à seize heures quinze.

Ordre du jour

- 1^o Vote d'un emprunt pour achèvement de la salle des fêtes, mise en état des logements et du parc municipal, électrification.
- 2^o Mise à l'étude du chemin rural de la Trucardière
- 3^o Compte administratif et budgets du Bureau de Bienfaisance

- 4^e: Aliénation d'une parcelle de terrain communal.
- 5^e: Mise en état de la Justice de Paix.
- 6^e: Demande de suris d'incorporation.
- 7^e: Affaires diverses.
- 8^e: Assistances diverses.

Le Maire
H. Tignon

Conseil Municipal Séance du 23 juillet 1938

Le vingt-trois juillet mil neufcent trente-huit, à seize heures quinze, le Conseil Municipal de Roze s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tignon, maire.

Étaient présents: M. G. Marilliet, Marchais, Guerin, Courpin, Tignon, Fabrice, Jeanneau, Goutière, Haumont, Teignon, Boutin, Massieu, Charrin, Blouet et Charlot et Landricau, formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents: Caugeron, Hervuet, Lorin, Marchateau, Erdromneau, Lepout, Barreau, Gendromneau, Chauvelon, Giraud, Ollive.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire.

M. Guerin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Demande d'emprunt. - M. le Maire expose: 1^o que par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 1934, la construction d'une salle de fête, rue du Marché, et son aménagement ont été décidés. Le montant de la dépense s'élevait à 227.270,00.

Mais par suite de l'application des lois sociales, les prix de la main d'œuvre et des matériaux ont sensiblement augmentés et les crédits votés ont été insuffisants.

D'après les plans et devis dressés par M. Gocuin, architecte, basés sur les tarifs actuels, il faut, pour achever la salle des fêtes, un crédit supplémentaire de cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-et-un francs (149.561,00), qui se décompose ainsi qu'il suit:

Maçonnerie	57.056 ⁰⁰
Plâtrerie	10.907,50
Couverture-zinguerie	67.33,50
Charpente-menuiserie	45.18,50
Terronnerie	12.250

9.1465,50

Peinture	7 500 ^{fr}
Electricité	6 250
Chauffage	3 750
Water-closets	10.000
Ameublement	25.000
Honoraires de l'architecte	6 495,50
Total	150.461 ^{fr}

2^o Par délibération du 5 février 1938, le Conseil Municipal avait voté un emprunt de 125 000^{fr} pour établissement de terrains de sport dans le parc municipal de la rue Chupriet, restauration d'un appartement pour servir de logement au jardinier-garde et transformation de l'immeuble de cette propriété en quatre appartements pour y loger des maîtres des écoles publiques.

Mais d'après les plans et devis établis par M. Ceffaut, architecte, la dépense s'élève à 322.739,45, somme qui dépasse de beaucoup les crédits prévus. Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit:

Logements des instituteurs	166.890,73
Basket-ball	38.875,02
Tennis	52.112,05
Logement du jardinier	40.611,69
Caveau et water	24.249,96
Total	322.739,45

3^o Le Conseil Municipal, par délibération du 26 mars 1937, avait décidé d'étendre le réseau de distribution électrique dans les rues et les agglomérations rurales où il n'existait pas encore. Le devis établi par les Services du Génie rural s'élève à la somme de 150.000^{fr}, et une subvention de 49.500^{fr} a été accordée par l'Etat à la Commune. Il reste donc une somme de 100.500^{fr} à se procurer.

En résumé le total des dépenses pour exécuter les travaux ci-dessus mentionnés s'élève à :

Achèvement de la salle des fêtes	150.461 ^{fr}
Logements et terrain de jeu du Parc	322.739,45
Extension du réseau électrique	100.500
Cinqcent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-cinq francs 45 ^{cs} , ci	573.700,45

La situation financière de la Commune ne permet pas de trouver les ressources nécessaires pour la réalisation

404
2-9-38

des projets dont il s'agit; qu'il y a lieu, dès lors, de recourir à la voie de l'emprunt pour couvrir la totalité de la dépense.

M. le Maire propose au Conseil de voter cet emprunt et qu'il y a tout avantage d'essayer de le réaliser par souscriptions dans la localité même, vu les difficultés de se procurer des capitaux dans les établissements de crédits.

Le Conseil Municipal, après cet exposé et après en avoir délibéré, considérant l'utilité des travaux désignés et qu'il importe d'assurer leur exécution par la réalisation d'un emprunt, et de procurer à la Commune, dans la localité même, s'il est possible, par le mode le plus simple et le moins onéreux, les fonds dont elle a besoin,

Autorise, par ces motifs, M. le Maire à réaliser, par voie de souscription publique, un emprunt trentenaire de cinq cent soixante-quinze mille francs (575.000), au taux d'intérêt qui n'excède pas 5%, avec faculté d'émettre des obligations nominatives ou au porteur. Ces obligations, au nombre de cinq cent soixante-quinze (575), seront de mille francs chacune et remboursables par voie de tirage au sort, à raison de dix-neuf obligations chaque année pendant vingt-neuf ans et de vingt-quatre au bout de la trentième année.

La Commune, s'engage, en outre, à inscrire pendant trente ans, à son budget, le nombre de centimes nécessaires au remboursement de chaque annuité et au paiement des intérêts annuels qui se fera en deux termes égaux: les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Le centime communal étant de 1108,08, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 43 centimes 09, à inscrire au budget primitif de 1939, pour garantir le remboursement de l'annuité et le paiement des intérêts;

Il fixera ultérieurement le montant des fonds nécessaires pour acquitter les intérêts à partir du jour du versement ~~en~~ 31 décembre 1939.

M. le Maire est prié de faire toute diligence pour la réalisation de cet emprunt.

Etude du chemin rural allant du C.V. N° 11 à la Crocardière. - Le Conseil autorise M. le Maire à faire établir l'étude de chemin rural, non reconnu allant de la Crocardière au chemin vicinal N° 11.
Réparations à la Justice de Paix. - M. le Maire communique au Conseil, le devis établi par M. Jean Marchais, entrepreneur en

304
2-9-38
1938-5-9-38

usacommun à Rezé pour travaux de grosses réparations au local de la Justice de Paix. Le devis s'élève de la somme de 5343,70.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec M. Marchais au prix fixé au devis.

304
2-9-38

Demande de sursis d'incorporation. - Le Maire soumet à l'appréciation du Conseil Municipal, une demande sursis d'incorporation d'un an, faite par le jeune Reichlin Georges, rue de la Babinerie.

Le Conseil donne un avis favorable à cette demande.

304
2-9-38

Aliénation de terrain communal. - Ensuite M. le Maire communique au Conseil, une demande d'achat de terrain communal, faite par M. Allard, 31, rue des Petits Barons, qui désire faire cette acquisition pour alignement au droit de sa propriété avec le terrain de la Commune réservé pour l'agrandissement du cimetière de Saint-Paul.

Le Conseil, donne un avis favorable à cette demande et fixe le prix du terrain à vingt-cinq francs le mètre carré.

304
20-8-38

Rappel de traitement. - M. le Maire expose au Conseil, que M. M. Bouchaud et Joenneau ont été employés au service des bateaux au cours de l'année 1937 à titre d'auxiliaires. Il paraît équitable de leur accorder l'indemnité provisoire allouée aux autres employés titulaires par décision du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 1937, soit pour leur catégorie, 90^{fr} par mois.

Il reviendrait de ce chef: 270^{fr} à M. Bouchaud et 330^{fr} à M. Joenneau.

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer aux deux intéressés l'indemnité en question.

La dépense sera prélevée sur l'article 94 du budget.

304
20-8-38

Indemnité pour bris d'une bouche d'égoût, rue Thiers. - Après, le Conseil Municipal fixe à la somme de 438,95^{fr} l'indemnité due par M. Clair Gendron, demeurant à Rezé, comme auteur responsable du bris d'une bouche d'égoût, rue Thiers.

Compte administratif de l'Ordonnateur du Bureau de Bienfaisance. - Puis M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de l'Ordonnateur du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1937.

Le Conseil, vu la délibération de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance en date des 21

juillet 1938, approuve ledit compte administratif dans les mêmes termes et conditions que porte ladite délibération.

Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance. M. le Maire communique à l'Assemblée le projet de budget additionnel de 1938, établi par la Commission administrative dans sa séance du 21 juillet 1938.

Le Conseil approuve le budget établi qui se chiffre :

Recettes	10.274,81
Dépenses	10.200
Excédent de recettes	74,81
Excédent du budget primitif	18,80
Excédent définitif pour 1938	93,61

Budget primitif de 1938. — Suite est communiée le projet de budget primitif voté par la même Commission dans la même séance.

Le Conseil approuve ledit budget tel qu'il est établi.

Recettes	27491,76
Dépenses	27452
Excédent de recettes	39,76

Assistances diverses. — Puis M. le Maire invite le Conseil à se former en comité secret pour procéder à l'examen des différentes demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, revision.

- 1 Girard Joséphine veuve Gaujacq, a radier à partir du 1^{er} août 1938
- 2 Durand Ernest, a radier à partir du 1^{er} août
- 3 Paire André, retiré à bénéfice de l'art. 20 bis, conserve assistance 80^{fr}
- 4 Parveau François, la Formis, aveugle, supprimé art. 20 bis, conserve 80^{fr}
- 5 Boucheteau Julien la Jaquerie, mécanicien, à maintenir.
- 6 Hécauffret Juliette, 50, rue Alsace-Lorraine, ajournée, dernier renouvelé.
- 7 Lamson, rue Emile Reder, 44 ans, idiote, radier, article 24 bis.

Nouvelles demandes:

- 1 Choimet Henri du Châtelier, 73 ans, les enfants peuvent venir en aide, non admis
- 2 Verrier Marie femme Choimet, épouse du précédent, non admise
- 3 Gauthier Clémence, 70 ans, admise pour 40^{fr} par mois
- 4 Lafont Marie femme Allereau, non proposée
- 5 Devix Renée f^{ve} Caillard, rue des Fruits, Baron, admise pour 40^{fr} par mois
- 6 Gâteau Lionne f^{ve} Gay, 70 ans, admise pour 50^{fr}
- 7 Caillard Jules, incapable de se mouvoir, accordé, article 20 bis

8 Guittou Elia, 13, rue Sadi-Carnot, proposé pour l'article 80 bis.
Assistance aux femmes en couches.

- 1 Biton née Merveu Donatienne, rue A. Briand, 3^e enfant, rejet
- 2 Gellon née Aubert, la Plourdrie, 3^e enfant, rejet.
- 3 Quéveau née Gréau Louise, à l. Chiffre, acceptée.
- 4 Rivière née Le Dizeux Marie, rue Curie, proposé.

Assistance médicale gratuite; assurés sociaux:

- 1 Bouron Eugène, proposé; s'engage à payer le complément des Assurances sociales.
- 2 Pédreau Joseph, proposé; s'engage à payer le complément des assurances sociales;
- 3 Demoulin François, rue Emile Zola, proposé; s'engage à payer 5^e par jour d'hospitalisation.
- 4 Seclair Gabriel les Basses-Chapelles, proposé; s'engage à payer 5^e par jour d'hospitalisation;
- 5 Charpentier André; du Port-au-Ble, admis sans participation;
- 6 L'Étine; rue Aristide Briand, proposé; en fait s'engage à payer 5^e par jour d'hospitalisation;
- 7 Le Borgne Camille, rue H. Barbusse, admis avec participation de la moitié du complément des assurances sociales;
- 8 Kismocau Henri, rue A. Nogue, proposé;
- 9 Douillard Emile, le Chêne-Creux, admis avec participation de 4^e par jour d'hospitalisation;
10. Aubréi Armand, de la Brosse, proposé pour entrer au sanatorium de Maubrevin;

Non assurés sociaux:

- 1 Nollan Albertine, enfant, proposée pour l'admission à Pen. Bron;
- 2 Totet Eugène, la Haute-He, 7^e enfant, chaque par année 81.95^{fr}; peut payer la totalité;
- 3 Kerve Derlhommeau, la Morinière, admise;
- 4 Poyreau Adrienne, à l. Chiffre, admise;
- 5 Dronet Eulalie, 64 ans, domiciliée de secours, la Vendée, proposée; les enfants s'engagent à payer 35% de la dépense;
- 6 Hégnon Marcel à Norkoum, ne travaille plus, accepté;
- 7 Naveis Joseph, 35, rue Sadi-Carnot, pension d'accident de travail de 1600^{fr}. La dépense pourrait être prélevée sur sa pension;
- 8 Gouyer, sans domicile fixe, au service de M. Beibout marchand de fourrage à Tve, proposé;

Assistance aux familles nombreuses. Révision des assistés :

- 1 Roche Jean, Marie de Maupertuis, à rayser;
- 2 Rogée Eugène, de la Grand'Haie, à rayser;
- 3 Reberolle Jean, rue de la Base-Loande, à rayser;
- 4 Demoulin François, rue Emile Zola, à rayser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq et les Membres présents ont signé au registre.

Jouffrès, Gauthier, Masson, Boutein, Rogée, Reberolle, Demoulin, L. Gagnon

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le samedi dix septembre mil neuf cent trente-huit, à neuf heures trente, au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1 Compte administratif du Maire;
- 2 Budget additionnel de 1938;
- 3 Budget des chemins vicinaux et ruraux;
- 4 Approbation d'achat du mobilier de la maison du Parc;
- 5 Avancement de M. Beaupère. 1^{er} secrétaire;
- 6 Nouveaux tarifs des tramways;
- 7 Construction du chemin du Patissier;
- 8 Aliénation de terrain par voie d'alignement.
- 9 Etude du chemin rural de la Brosse au Genétais;
- 10 Allocations familiales aux forestiers;
- 11 Réfection du Périé de la Mare de Radon;
- 12 Mise en état de viabilité du chemin Marteau;
- 13 Œuvre des colonies de vacances;
- 14 Assistances diverses;

Le Maire
J. Gagnon

Conseil Municipal
Siéance du 10 septembre 1938

Le dix septembre mil neuf cent trente-huit, à neuf heures trente